

# PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

## **AVIS PUBLIC**

# **DEMANDE DE DÉMOLITION**

## IMMEUBLE SITUÉ AU 2, RUE BRIDGE

Le Comité de démolition est saisi d'une demande de permis de démolition pour le bâtiment principal situé au:

#### 2, rue Bridge

Lot 5 806 711 du Cadastre du Québec Circonscription foncière de Châteauguay

Le Comité étudiera cette demande lors d'une séance publique qui aura lieu le **jeudi 8 février 2024 à 18h00** à l'Hôtel de ville d'Ormstown situé au 5, rue Gale.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et au Règlement no. 145-2023 régissant la démolition d'immeubles, toute personne qui s'oppose à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition en stipulant les motifs de celle-ci à l'adresse courriel greffe@ormstown.ca ou par la poste à l'attention de Mme Francine Crête, directrice générale adjointe et greffière adjointe, 5, rue Gale, Ormstown (Québec) JOS 1K0.

DONNÉ à Ormstown, ce 26 janvier 2024.

(Original signé)

Francine Crête
Directrice générale adjointe et
Greffière adjointe